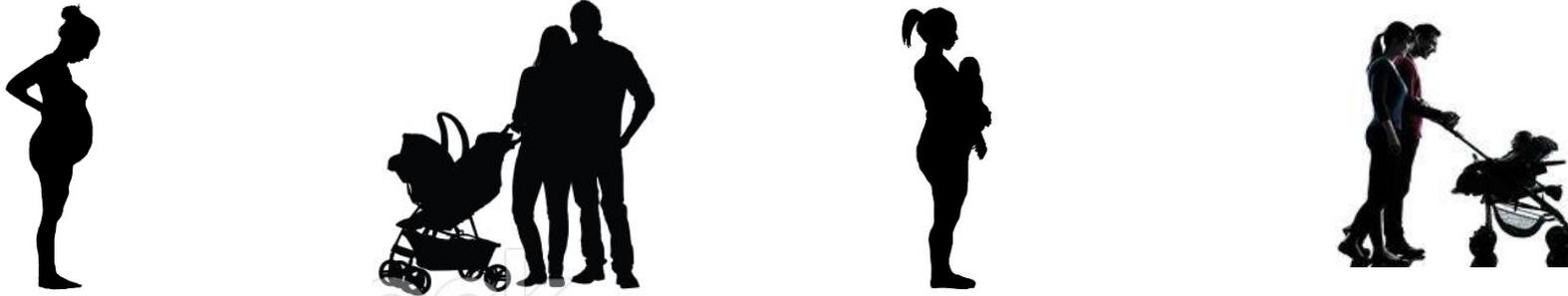


Allocation maternité: Vécu des femmes enceintes et des parents au Conseil en périnatalité (Vaud)



Nadia Pasquier, Cheffe de service
Véra Huber Simao, assistante sociale en
périnatalité responsable



**Bien vous informer
pour accueillir
votre bébé**

**Conseil en périnatalité
Région Lausanne**

**Grossesse, maternité, paternité:
DES PROFESSIONNELS
AVEC QUI PARLER!**

PLAN DE LA PRESENTATION

- Introduction sur le Conseil en périnatalité (Vaud) et son mandat
- Quelques données sur le vécu des femmes enceintes dans nos consultations
- Vignette situation allocation maternité
- Autres situations



Bien vous informer pour accueillir votre bébé

Conseil en périnatalité Région Lavaux

Crossesse, maternité, paternité: **DES PROFESSIONNELLES AVEC QUI PARLER!**

- Un temps pour soi
- Une écoute attentive et professionnelle
- Des informations pratiques
- Une orientation vers les ressources disponibles



Maternité du CHUV
Av. Pierre-Dickel 1
Lausanne
T 021 314 33 45

Sages-femmes
collaboratrices
T 021 314 33 45

Assistante sociale
T 021 314 33 46

www.chuv.ch/dg



Centres Profa
Essenette
Av. Georges 1
T 021 631 01 52

Rensens
Rue de Lausanne 21
T 021 631 01 55

www.profa.ch



Bien vous informer pour accueillir votre bébé

Conseil en périnatalité Région Vallée

Crossesse, maternité, paternité: **DES PROFESSIONNELLES AVEC QUI PARLER!**

- Un temps pour soi
- Une écoute attentive et professionnelle
- Des informations pratiques
- Une orientation vers les ressources disponibles



Centres Profa
Nyon
Rue des Marchandises 17
Hauts de St-Jean, bâtiment A1
T 021 631 01 57

Morges
Grand Rue 79
T 021 631 01 56
T 021 631 01 57

www.usz.ch



Maternités
CH OL
Ch. Moutarde 10
1260 Nyon



Zusatzärztinnen
des CHUV
Hospitales hôtelières
de la CHUV
Ch. du Crêt 2
1110 Morges

Bien vous informer pour accueillir votre bébé

Conseil en périnatalité Région Est

Crossesse, maternité, paternité: **DES PROFESSIONNELLES AVEC QUI PARLER!**

- Un temps pour soi
- Une écoute attentive et professionnelle
- Des informations pratiques
- Une orientation vers les ressources disponibles



Centres Profa
Aigle
Rue du Molays 56
T 021 631 01 54

Vevay
Av. Général Chabran 30
T 021 631 01 55

www.profa.ch



Maternités

Hôpital Riviera-Chablais
CH du Grand Chêne
1860 Aigle

Hôpital Riviera
BD Pâquier 101.5
1800 Vevey



Centre STPE
Rue de l'Ér 28
1870 Montigny

Bien vous informer pour accueillir votre bébé

Conseil en périnatalité Région Nord

Crossesse, maternité, paternité: **DES PROFESSIONNELLES AVEC QUI PARLER!**

- Un temps pour soi
- Une écoute attentive et professionnelle
- Des informations pratiques
- Une orientation vers les ressources disponibles



Centres Profa
Payerne
Rue de Lausanne 9
T 021 631 01 59

Yverdon, Orbe Yverdon
Rue de la Plaine 2
T 021 631 01 58

www.profa.ch



Maternités



HMB
Av. de la Colline 5
Payerne



eHRV
Rue de la Colline 5
Yverdon

ESIV
Rue d'Entremonts 11
Yverdon

Profa : 11 centres de consultations horaires et contacts www.profa.ch

Conseil en périnatalité Profa 2014 :

2'260 personnes / 4'450 entretiens

Nombre d'entretiens ASP: 1'900

Nombre d'entretiens SFC: 2'330

Entretiens en couple : 1044 (24 %)

Nouveaux dossiers: 88%

-
- Direction & Bibliothèque
 - Education sexuelle
 - Consultation de santé sexuelle - planning familial
 - Centre de compétences - prévention VIH-IST
 - Conseil en périnatalité
 - Consultation de couple et de sexologie
 - Centre LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions)

Conseil en périnatalité :

www.chuv.ch

www.profa.ch



LA GROSSESSE: une période de repositionnement

La grossesse est une période de changements et de repositionnement des relations et des rôles dans le couple et la famille, avec parfois des tensions et nécessaires négociations.

=> C'est le passage du « couple conjugal » au « couple parental ».

La sexualité, le désir peuvent être modifiés aussi bien chez la femme que chez l'homme et cela peut créer des éloignements, voir des tensions dans le couple.

Pendant la grossesse les blessures anciennes peuvent être réactivées.

La femme est particulièrement fragilisée (vulnérable), on parle de « transparence psychique ». Elle se tourne déjà vers son bébé, elle est moins disponible pour le conjoint et ses réactions émotionnelles se modifient.

Pendant (aussi après la naissance) les femmes disent souvent vivre un stress (organisation travail/famille/enfants/ allaitement, reprise travail, couple, nouvel équilibre familial,...), qui peut s'accompagner d'un état de déprime, voire se transformer en dépression.



STRESS ET GROSSESSE

« Il est inévitable de vivre un certain stress psychologique pendant la grossesse, puisqu'il s'agit d'une période de changements. Certaines femmes enceintes peuvent éprouver plus de stress que d'autres, surtout dans le cas de conditions sociales difficiles, de complications associées à la grossesse ou au bébé à naître, d'hospitalisation nécessaire, de grossesse accidentelle ou de changements dans la situation familiale de la femme (p. ex., une séparation du couple) (Midmer et coll., 1996) ».

Adaptation de *A Reference Guide for Providers: The ALPHA Form*, Midmer et coll., 1996.



CADRE GÉNÉRAL

- Un accompagnement des futurs parents visant à leur apporter de l'**écoute**, un **soutien**, des **informations** et une **orientation**
- Un ou plusieurs entretiens menés par une sage-femme conseillère et/ou une assistante sociale en périnatalité
- Une des prestations du Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) – parents



CADRE LEGAL

- Cadre fédéral : loi fédérale sur les consultations en matière de grossesse du 9 oct. 1981
- Cadre Cantonal : règlement cantonal du 17 mars 1989



PUBLIC CIBLE

- **Tous les futurs parents, femmes, hommes ou couples** (familles traditionnelles, recomposées, monoparentales, homoparentales)
- Attention particulière portée aux **personnes en situation vulnérable**
ex: grossesses multiples, mères seules, migration, précarité, fragilités psychiques, toxicodépendances, mineures enceintes, personnes sans papiers ni assurances, violence domestique, adoption, etc.



OBJECTIFS

Agir en terme de prévention dans les domaines:

- de la **santé maternelle/paternelle et infantile** (tabac, alcool, diabète, prématurité, dépendances)
- **socio-économiques**, en cas de difficultés liées à des **contextes de vulnérabilité** (par ex. migration, stress lié à des conditions de précarité, travail, etc.)
- de la **dépression périnatale** ou autres pathologies psychiatriques
- de la **violence et maltraitance intrafamiliale**.



THEMES les + ABORDES en 2014 (% entretiens à Profa)

- Stress, inquiétude, déprime: 50%
- Domaine professionnel: 47%
- Domaine social: 44%
- Domaine financier: 40%
- Fragilités liés à la migration: 23%
- Filiation: 24%
- Difficultés du couple parental: 17%
- Troubles psy, dépression: 9%



DETERMINANTS SOCIAUX (OMS)

Déterminants sociaux	Impact(s) sur la santé
1. Gradient social	Les personnes situées au bas de l'échelle sociale sont très fréquemment exposées au risque de maladies graves ou de décès prématuré
2. Stress	Les facteurs psychosociaux associés au stress (anxiété, sentiment de vulnérabilité, mauvaise opinion de soi-même) ont des effets cumulatifs avec le temps et entraînent une dégradation de la santé mentale en particulier
3. Petite enfance	Les fondements de la santé de l'adulte prennent ancrage lors de la période prénatale et de la petite enfance
4. Exclusion sociale	L'exclusion sociale peut à terme avoir un impact sur les risques de séparation – divorce/demandes d'invalidité/ et comportements à risque
5. Travail	Le stress au travail, un faible niveau d'autonomie, la charge de travail, une valorisation inadéquate, sont autant d'éléments pouvant avoir un impact sur l'état de santé, en termes de morbidité mais aussi de mortalité prématurée
6. Chômage	Les effets délétères sur la santé peuvent s'initier dès que le travailleur sent que son emploi est menacé. Des maladies prolongées ou un état de santé mental déficient sont plus importants lorsque l'emploi est précaire ou lors de chômage par rapport à une situation d'emploi stable et satisfaisante
7. Soutien social	Lors d'isolement et d'exclusion, des taux plus élevés de décès prématurés notamment d'origine cardiaque ont été mis en évidence
8. Dépendances	Se réfugier dans l'abus de substances (tabac, alcool, drogues illicites) a pour impact notamment d'accroître les inégalités de santé
9. Alimentation	Bien qu'un régime alimentaire équilibré et un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires soient essentiels pour un état de bonne santé et de bien-être, l'accessibilité à de telles denrées est très variable
10. Transports	Toutes les démarches visant à éviter la sédentarité améliorent d'une façon générale l'état de santé

ACCESSIBILITÉ

- Les futurs parents peuvent demander à bénéficier de la prestation **en tout temps**
- La sage-femme et l'assistante sociale peuvent être consultée **dès le début de la grossesse** et durant toute la période périnatale
- Les entretiens
 - peuvent avoir lieu en **individuel**, en **couple**, en **famille** ou en compagnie d'une **personne accompagnante**
 - **ne sont pas facturés.**



RÔLE DE LA SAGE-FEMME CONSEILLIÈRE

- **Ecoute, soutien et accompagnement:**
 - vécu physique et émotionnel, grossesse, accouchement, séjour à la maternité, retour à domicile, allaitement, sexualité, contraception ;
 - changements dans le couple, la famille, au travail ;
 - projet de naissance et attentes face aux professionnels, préparation du dossier de transmission périnatal ;
 - santé au travail;
 - future organisation familiale, rôle parental ;
 - comment prendre soin de sa santé et de celle de l'enfant (alimentation, activité physique, tabac, etc.);
- **Information:** cours de préparation à la naissance, services, ressources, associations, professionnels à disposition



RÔLE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

- **Information, accompagnement et orientation sur:**
 - **droit du travail** (ex: conditions de travail pendant la grossesse et dès la fin du congé maternité (par ex. allaitement), droit au congé maternité, conflits professionnels, etc.)
 - **questions sociales** (problèmes de permis et d'assurances, garde d'enfants, etc.)
 - **questions juridiques et filiation** (reconnaissance paternelle, recherche en paternité, procédure de désaveu, séparation, divorce, mère mineure ou sous curatelle, adoption, etc.)
 - **questions financières** (allocations, subsides, aides financières, pensions alimentaires, demandes de fonds, liens avec associations, etc.)



VIGNETTE

Description générale:

Jeune femme en instance de divorce, enceinte de son premier enfant avec le partenaire actuel. Il habite à l'étranger. Mme travaille comme femme de ménage, possède un permis B. Elle a un faible réseau social et n'a pas de solution de garde pour son enfant après le congé maternité.

Conseil en périnatalité Profa :

- Orientée par son gynécologue chez la sage-femme conseillère (SFC)
- Orientée vers l'assistante sociale en périnatalité (ASP)



ALLOCATION DE MATERNITE

Démarches pour obtention du droit :

Mme travaille comme femme de ménage chez 7 employeurs dont 2 entreprises et 5 privés liés à Chèque emploi.

1. Service RH de l'employeur principal (information et coordination)
2. Service Chèque Emploi et 2^{ème} entreprise
3. Formulaire de demande allocation de maternité (7 pg) + justificatifs usuels et décomptes APG maladie
4. Feuilles complémentaires à la demande (6 formulaires de 4 pg)
5. Contact avec la caisse de compensation

9.05.2105

Naissance

24.06.2015

dépôt CM

24.07.2015

décision CM

14.08.2015

fin CM

ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITE

Démarches pour obtention des allocations : allocation de base de Fr 300.- par mois pendant congé maternité et compensation perte de gains du 15 août au 31 octobre 2015.

1. Courriers aux 7 employeurs pour demande de congé sans salaire
2. Refus de l'employeur principal
3. Rdv chez gynécologue pour attestation médicale d'allaitement
4. Courrier à l'employeur principal faisant valoir **l'article 35a al.1 Ltr**
5. Employeur principal accepte la demande de congé non payé

22.07.2015

13.08.2015

15.08 au 31.10.2015

Dépôt ACM

Allocation de base ACM

Compensation perte de gains ACM

AUTRES SITUATIONS

- ALLOCATIONS MATERNITE pour les femmes au chômage
 1. Contact avec dernier employeur – caisse de compensation compétente pour fixation et paiement de l'allocation
 2. Préparation formulaire demande d'allocation de Maternité
 3. Envoi du dossier après naissance avec copie de l'acte de naissance, fiches de chômage et éventuellement décomptes APG maladie
- ALLOCATION MATERNITE pour les femmes qui travaillent dans l'entreprise de leur conjoint
- ALLOCATION MATERNITE pour les femmes avec une activité indépendante



REFERENCES

Bodenmann P et al. (2009) « Précarité et déterminants sociaux de la santé: quel(s) rôle(s) pour le médecin de premier recours ? » *Rev Med Suisse* , 5:845-848

Monique Bydlowski, « La transparence psychique de la grossesse », *Etudes freudiennes*, 1991, 32, 2-9.

Adaptation de *A Reference Guide for Providers: The ALPHA Form*, Midmer et coll., 1996.